

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 JUILLET 2021

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 16 juillet 2021 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 9 juillet 2021.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Olivier BARBIER, Laurent GARCIA, Agnès LAPLAZA, Dimitri CHABOD, Colette CHAPUIS, Danièle TARTRAT

Absentes excusées : Christine BESOMBE JOLLY, Pascale ROUX, Christine HUBLEUR

Pouvoir de : Pascale Roux à Laurent Garcia, de Christine Hubleur à Laurent Bailly, de Christine Besombe-Jolly à Mireille Carquigny

Secrétaire de séance : Colette CHAPUIS

Administration : Alexia RIETMANN

Ajout à l'ordre du jour : Modification de délibération pour recrutement de personnel remplaçant suite à changement d'indice

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES:

M. le Maire ouvre le débat concernant le rapport émis par la chambre régionale des comptes concernant les finances de la Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG). Les conseillers municipaux évoquent le projet « technocentre » ainsi que la mutualisation des agents entre Gray et la CCVG.

CRÉATION D'UN LOTISSEMENT RUE DU VAL DE SAÔNE PAR HABITAT 70:

M. le Maire rappelle l'engagement de la commune en 2020, à savoir la création de 8 logements sociaux individuels (4T3, 3T4 et 1T5) par Habitat 70 rue du val de saône. Le dossier (estimation projetée à 1 415 000€) se concrétise et la commune doit confirmer le projet en validant sa participation à hauteur de 2500€/logement. La Communauté de Communes via son contrat PACT2 (Programme d'Actions Concertées et Territoriales) participera également pour un montant identique. Un aménagement complet de la voirie et des réseaux sera bien sûr pris en compte dans ce projet.

À l'unanimité, le conseil municipal valide sa participation et prévoira les crédits nécessaires pour 2023.

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA COMMUNE PAR LA MAISON FAMILIALE DE CHARGEY-LES-GRAY :

Les différents groupes de travail dédiés à la valorisation du cœur du village de la commune se sont réunis et une 1^{ère} action concernant l'aménagement du stade est proposée. La Maison Familiale de Chargey les gray (MFR) pensait réaménager le lieu en plantant 12 fruitiers et une soixantaine d'arbustes pour un montant d'environ 3000€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'opération à l'unanimité.

LIGNE DIRECTRICE CONCERNANT L'OPÉRATION FACADE :

Dans le cadre du contrat PACT signé par la CCVG, et notamment l'opération « rénovation centre bourg » il est possible que la commune et la Communauté de Communes participent à la rénovation des façades pour des montants identiques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose une aide de 500€ aux dossiers classés comme modestes et très modestes (selon le barème des plafonds de ressources de l'ANAH).

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT ADMINISTRATIF EN PÉRIODE DE CONGÉS :

M. le Maire rappelle qu'habituellement pendant les congés de la secrétaire de mairie, un remplacement était effectué pour quelques heures par semaine. La délibération actuelle n'étant plus valable du fait d'indice de rémunération obsolète, M. le Maire propose de conserver la pratique en calquant l'indice de rémunération de l'agent contractuel sur l'indice de l'agent absent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux de restauration du clocher ont commencé, l'échafaudage est posé.
- La défense incendie rue du trouhot est hors service, M. le Maire a passé commande d'une nouvelle borne.

- La procédure de reprise des tombes est commencée, 16 sépultures ont été relevées cette année ; il est prévu de procéder par tranche pour le restant. Chaque année une tranche sera réalisée et ce jusqu'à la fin du mandat.
- Un logement locatif communal sera libéré début août, quelle destination future pour ce logement ?
- La fondation Brigitte Bardot a répondu favorablement à notre demande de subvention dans l'opération de stérilisation des chats errants : la phase technique peut débuter.
- L'opération « biodéchets » menée par le sictom sera opérationnelle fin septembre 2021.
- Lecture de la lettre d'un administré concernant la musique lors de la location de la salle polyvalente.

Le Maire, Yvan GUIGNOT



RAPPEL DES HORAIRES DE TRAVAUX

Afin d'éviter tout litige avec votre voisinage pour nuisances sonores, pensez à réaliser vos travaux de jardinage et bricolage dans les horaires donnés par l'arrêté préfectoral en vigueur à savoir :

Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Par ailleurs il est rappelé que les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique. Leurs maîtres sont donc priés de les promener en laisse et/ou de les maintenir sur leurs propriétés.



RESTAURATION de la CLOCHE CLASSÉE
aux MONUMENTS HISTORIQUES
prévue concomitamment à la
restauration du clocher

POUR LA RESTAURATION DE
L'EGLISE SAINT
MAURICE
DE GRAY LA VILLE
Haute Saône

FONDATION



DU PATRIMOINE

